

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-1145/SG/CG autorisant le Ministre de l'Information et du Tourisme à se rendre en mission en France

n° 71-1145/SG/CG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
25 août 1971

Numéro JO
n° 17 du 10/09/1971

Date du numéro
10 septembre 1971

TEXTE INTÉGRAL

M. AbdiMahi Osman Ande, Ministre de l'Information et du Tourisme, est autorisé à se rendre en mission en France le 15 septembre 1971. L'entreprise Gambelli devra se conformer aux règlements de police et de voirie applicables dans l'enceinte du port de commerce de Djibouti et acquitter trimestriellement et d'avance les droits d'occupation fixés à 200 F.D. (deux cents francs Djibouti) le mètre carré, surfaces découvertes et 450 FK.D. (quatre cent cinquante francs Djibouti) le mètre carré, surfaces couvertes par dérogation aux conditions générales et étant donné l'état de vétusté des bâtiments en cause. Le présent arrêté prendra effet à compter du 1^{er} août 1971.